

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Projet
« Valorisation
locale des
déchets verts sur
la Communauté
de Communes
Cœur de Lozère »
Approbation du
plan de
financement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 24

Étaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER, Conseillers Communautaires.

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
9 Décembre 2020

Étaient représentés : M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MMES Aurélie MAILLOLS (Vincent MARTIN), Stéphanie PASI (Valérie VIGNAL-CHEMIN), Conseillers Communautaires.

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
31 décembre 2020

Était absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Le projet « Valorisation locale des déchets verts sur la CC Cœur de Lozère » consiste à acquérir un broyeur de végétaux mobile et à aménager des espaces de valorisation sur les communes volontaires pour broyer les végétaux des habitants et leurs permettre de récupérer du broyat. Par cette démarche, nous souhaitons réduire les apports en déchèterie et ainsi réduire le coût de traitement mais aussi, donner une nouvelle image des « déchets » verts pour qu'ils ne soient plus considérés comme un déchet mais comme une ressource idéale pour le processus de compostage ou de paillage.

Publié le **30 DEC. 2020**
Le Président,



Sur les communes de Badaroux, Balsièges, Barjac, Le Born, Pelouse et Saint-Bauzile seront créés des espaces dédiés au dépôt des déchets végétaux. Des panneaux pour présenter le site seront installés, ils seront réalisés et financés par le SDEE. Les communes solliciteront le broyeur auprès de la communauté. L'ensemble des agents communaux concernés seront formés à l'utilisation de la machine. La disponibilité du broyat sera annoncée aux habitants par la commune.

En l'absence d'utilisation du broyeur par les communes, celui-ci sera utilisé par les gardiens de la déchèterie. Ainsi, les Mendois, pourront récupérer du broyat à la déchèterie Cœur de Lozère.

Le projet global comprend les dépenses : acquisition d'un broyeur, aménagement des sites, animation et communication, pour un coût total de 40 258 € HT et 48 221.20 € TTC. Les financeurs sont l'ADEME, la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Lozère et le programme Leader qui interviennent à hauteur de 69 %.

Le programme Européen Leader soutien le projet sur la base d'une assiette subventionnable éligible de 21 022 € HT, le plan de financement Leader est le suivant :

Plan de financement pour le projet LEADER				
Charges		Produits		
Intitulé de la dépense	€ HT	Financier	€	%
Aménagement des sites	19 850.00 €	FEADER-Leader	12 472.98 €	59.33298 %
Prestation d'animation	442.00 €	Conseil départemental de la Lozère	4 169.62 €	19.83456 %
Communication	730.00 €	ADEME	175.00 €	0.83246 %
		Autofinancement	4 204.40 €	20.00000 %
TOTAL charges	21 022.00 €	TOTAL produits	21 022.00 €	100.00000%

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le plan de financement pour le projet de valorisation locale des déchets verts sur la CC Cœur de Lozère
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur les exercices budgétaires 2020 et suivants

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

21/12/2020



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet "Valorisation locale des déchets verts sur la Communauté de Communes Coeur de Lozère" - Approbation du plan de financement

Date de transmission de l'acte : 22/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2020

Numéro de l'acte : 6833-2020-211 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 048-244800405-20201216-6833-2020-211-DE

Date de décision : 16/12/2020

Acte transmis par : Frederic POURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions